

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du CCAS**

DEPARTE  
MENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents                      qui ont pris  
au Conseil En exercice    part à la  
Municipal                      Délibération

Séance du 13 avril 2018

-----7-----7-----7-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 13 avril  
-----

Date de  
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil d'Administration du CCAS,  
en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel

06/04/2018

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
06/04/2018

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX Nelly,  
Mme FIN Thérèse, M. LABEYRIE Nicolas, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane,  
Mme PLOQUIN Cécile.

Mme FIN Thérèse a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Vote des 3 Taxes.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Impôts,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après analyse des différents budgets, Monsieur le Maire, conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 6 avril dernier, propose de maintenir les taux comme ci-dessous :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,31	11,31
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,64	25,64
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	127,23	127,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte de maintenir les taux d'imposition comme ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait à MONTREAL le 13 avril 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



